

Union européenne
Période de programmation 2007-2013

Programme thématique
« Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »
dit « Programme ANE »

Le programme « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement » est une traduction concrète de la pleine mais récente reconnaissance par la Commission européenne des collectivités territoriales comme acteur de coopération pour le développement.

La reconnaissance du rôle des collectivités locales, des pays européens et des pays partenaires, est le fruit d'un long travail mené par les élus locaux et leurs organisations, nationales, européennes (CCRE), mondiales (CGLU).

Cités Unies France, ses membres et son président, Charles Josselin, y ont contribué. Plusieurs élus locaux français, député européen ou membre du Comité des régions, ont joué un rôle indispensable dans ces efforts.

Selon le projet de programme d'action annuel 2007 du programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement », 14,43% de l'enveloppe budgétaire pour 2007 de ce programme seront réservés aux autorités locales. Les fonds non utilisés par les autorités locales seront réalloués aux organisations de la société civile.

Les appels à propositions centralisés (émis par l'office de coopération Europaid de la Commission européenne) et décentralisés (émis par les délégations de la Commission européenne) ne sont pas encore publiés à ce jour mais ils devraient l'être d'ici début 2008.

Liens utiles :

- Site de l'office de coopération Europaid de la Commission européenne : *pour accéder directement à la base de données de l'office de coopération Europaid*
<http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl>
- Site de la Commission européenne : *pour retrouver directement des liens vers les sites des délégations de la Commission européenne dans le monde*
http://ec.europa.eu/external_relations/delegations/intro/web.htm

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org) 1
4 décembre 2007

Source : Projet de programme d'action annuel 2007 du programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »
(Représentation Permanente de la France près l'Union européenne)

Les bases juridiques :

- Communication de la Commission sur le programme « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement » (ANE) du 25 janvier 2006 – COM(2006)19
- Règlement (CE) n°1905/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement (ICD)
- Stratégie pluriannuelle du programme ANE pour la période 2007-2010 adoptée par la Commission le 21 juin 2007
- Programme d'action annuel du programme ANE pour 2007 (en cours d'adoption)

Lignes budgétaires :

- LB 21.03.01 Acteurs non étatiques dans le développement
- **LB 21.03.02 Autorités locales dans le développement**

NB: Le programme ANE est le successeur des anciennes lignes budgétaires « Cofinancement des ONG », créée en 1976, et « Coopération décentralisée », créée en 1992.

Budget du programme ANE :

- Budget global du programme ANE pour la période 2007-2013 : 1, 639 milliards d'euros
- **Budget pour 2007 : 207 852 900 euros**
 - o LB 21.03.01 177 852 900 euros (85,57 %)
 - o **LB 21.03.02 30 000 000 euros (14,43 %)**

Les trois objectifs du programme ANE :

- Objectif 1 Actions visant à la mise en place d'une société mettant l'accent sur les principes d'intégration et d'autonomie dans les pays partenaires
- Objectif 2 Actions visant à sensibiliser le public aux questions de développement et à promouvoir l'éducation au développement dans l'UE et dans les pays en voie d'adhésion
- Objectif 3 Actions visant à assurer une coopération plus efficace, à stimuler les synergies et à faciliter un dialogue structuré entre les réseaux de la société civile et les associations locales de l'UE et des pays en voie d'adhésion

*Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org) 2
4 décembre 2007*

*Source : Projet de programme d'action annuel 2007 du programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »
(Représentation Permanente de la France près l'Union européenne)*

Descriptif des trois objectifs du programme ANE :

Les trois objectifs du programme ANE	Objectifs	Public cible	Localisation des actions	Typologie des actions
<p>Objectif 1</p> <p>"Actions visant à la mise en place d'une société mettant l'accent sur les principes d'intégration et d'autonomie dans les pays partenaires"</p>	<p>Soutenir les actions de développement</p> <p>en vue notamment d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux, accroître leur participation au processus d'élaboration des politiques, de soutenir le renforcement du rôle des autorités locales dans le processus de décentralisation...</p>	<p>Acteurs non étatiques Autorités locales</p> <p>en étroite collaboration avec les communautés locales et les groupes de populations les plus vulnérables</p>	<p>Dans les pays partenaires identifiés</p>	<p>Activités de développement local à petite échelle</p> <p>notamment en matière de développement économique, de santé, d'éducation, de développement rural, de renforcement des capacités...</p>
<p>Objectif 2</p> <p>"Actions visant à sensibiliser le public aux questions de développement et à promouvoir l'éducation au développement dans l'UE et dans les pays en voie d'adhésion"</p>	<p>Sensibiliser les populations aux questions de développement</p>	<p>Population "européenne"</p> <p>dont les décideurs politiques</p>	<p>En Europe</p> <p>Etats membres de l'UE Pays en voie d'adhésion</p>	<p>Campagnes, publications, conférences, ateliers, séminaires...</p> <p>à petite échelle autour de thèmes relatifs au développement</p>
<p>Objectif 3</p> <p>"Actions visant à assurer une coopération plus efficace, à stimuler les synergies et à faciliter un dialogue structuré entre les réseaux de la société civile et les associations locales de l'UE et des pays en voie d'adhésion"</p>	<p>Renforcement des capacités et mise en réseau</p> <p>en vue notamment d'améliorer l'efficacité de l'aide</p>	<p>Réseaux de la société civile Associations locales "européennes"</p>	<p>En Europe</p> <p>Etats membres de l'UE Pays en voie d'adhésion</p>	<p>Séminaires, ateliers, formations, conférences...</p>

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org) 3

4 décembre 2007

Source : *Projet de programme d'action annuel 2007 du programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »*
(Représentation Permanente de la France près l'Union européenne)

Programme d'action pour 2007 :

Résultats escomptés (non exhaustif) :

Renforcement des capacités des acteurs non étatiques et des autorités locales ; augmentation des échanges internationaux ; sensibilisation du public aux questions de développement ; appui aux actions de lutte contre la pauvreté et de renforcement des relations Nord/Sud...

	Actions soutenues	Description des actions soutenues	Pays bénéficiaires	Autorité de gestion	Modalités	Budget
Objectif 1	Interventions nationales	Actions menées dans un seul pays partenaire	68 pays d'interventions possibles pour les acteurs non étatiques (ANE) 31 pour les autorités locales (AL) (cf page 6)	Les délégations de la Commission européenne dans les pays identifiés	Un appel à propositions pour chaque pays identifié (68) Chaque appel définira les priorités nationales et les candidats éligibles (ANE et/ou AL)	LB 21 03 01 (ANE) 99 265 000 euros LB 21 03 02 (AL) 10 685 000 euros
	Interventions globales et multinationales	Amélioration de la capacité des ANE et AL à s'engager dans les processus de prise de décision et de décentralisation Renforcement des réseaux d'ANE et d'AL de l'UE avec ceux des pays partenaires	actions dans au moins 2 pays éligibles pas uniquement dans les pays prioritaires de la composante 1 de cet objectif (cf page 7)	Office de coopération Europaid de la Commission européenne	Un appel à propositions unique, ouvert aux acteurs non étatiques et aux autorités locales NB: l'enveloppe financière spécifique pour chaque type de candidats y sera définie	LB 21 03 01 (ANE) 27 209 000 euros LB 21 03 02 (AL) 7 838 500 euros
	Actions dans les Pays les Moins Avancés et les Pays à Faible Revenu non inclus comme pays prioritaires pour des interventions nationales	Renforcement de la société civile renforcement des capacités, appui institutionnel, plaidoyer, recherche, sensibilisation, services à la population...	les PMA ou PFR (liste CAD de l'OCDE) (cf page 7) non inclus comme pays prioritaires pour des interventions nationales	Office de coopération Europaid de la Commission européenne	Un appel à propositions unique, ouvert aux acteurs non étatiques et aux autorités locales NB: l'enveloppe financière spécifique pour chaque type de candidats y sera définie	LB 21 03 01 (ANE) 23 178 900 euros LB 21 03 02 (AL) 6 676 500 euros

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org) 4

4 décembre 2007

Source : Projet de programme d'action annuel 2007 du programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »
(Représentation Permanente de la France près l'Union européenne)

	Actions soutenues	Description des actions soutenues	Pays bénéficiaires	Autorité de gestion	Modalités	Budget
Objectif 2	Soutien public à l'agenda des OMD et notamment pour l'Afrique Subsaharienne	Promotion de / Sensibilisation à l'éducation au développement	En Europe NB: attention particulière portée aux actions programmées dans les nouveaux Etats Membres	Office de coopération Europaid de la Commission européenne	Un appel à propositions unique, ouvert aux acteurs non étatiques et aux autorités locales NB: l'enveloppe financière spécifique pour chaque type de candidats y sera définie	LB 21 03 01 (ANE) 24 800 000 euros LB 21 03 02 (AL) 4 200 000 euros
	Cohérence en matière de développement					
	Média et développement					
Objectif 3	Réseaux d'informations et échanges de bonnes pratiques	Renforcement du dialogue entre les réseaux de la société civile européenne	En Europe	Office de coopération Europaid de la Commission européenne	Un appel à propositions unique, ouvert aux acteurs non étatiques et aux autorités locales NB: l'enveloppe financière spécifique pour chaque type de candidats y sera définie	LB 21 03 01 (ANE) 3 400 000 euros LB 21 03 02 (AL) 600 000 euros
	Dialogue et échanges entre les ANE et les AL					
	Echanges entre les réseaux de la société civile et les institutions européennes					
<p>NB: En plus de ce dispositif, trois subventions ont été octroyées, au titre du programme thématique 2007, par le biais de décisions de financement individuelles (budget global: 1 072 323 euros):</p> <ul style="list-style-type: none"> - une subvention de fonctionnement à CONCORD, plateforme européenne des ONG (budget: 660 480 euros) - une subvention à un projet de la plateforme portugaise des ONG, sous la présidence portugaise de l'UE (budget: 171 843 euros) - une subvention à un projet de la plateforme slovène des ONG, sous la présidence slovène de l'UE (budget: 240 000 euros) 						

Liste des 31 pays prioritaires pour les autorités locales pour l'année 2007 dans le cadre de la composante 1 de l'objectif 1 et allocations budgétaires :

Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)

Tchad	100 000 €	
Guyane	300 000 €	
Malawi	400 000 €	
Mozambique	500 000 €	
RCA	350 000 €	
Rwanda	200 000 €	
Sierra Leone	450 000 €	
Zambie	750 000 €	
Zimbabwe	300 000 €	Total : 3 350 000 €

Amérique Centrale et Amérique du Sud

Argentine	250 000 €	
Bolivie	500 000 €	
Brésil	750 000 €	
Chili	200 000 €	
Colombie	450 000 €	
Le Salvador	300 000 €	
Honduras	120 000 €	
Nicaragua	450 000 €	
Paraguay	90 000 €	
Pérou	250 000 €	
Venezuela	100 000 €	Total : 3 460 000 €

Asie

Indonésie	150 000 €	
Kazakhstan	300 000 €	
Laos	450 000 €	
Pakistan	300 000 €	
Philippines	400 000 €	
Ouzbékistan	375 000 €	
Vietnam	150 000 €	Total : 2 125 000 €

Europe de l'Est, Méditerranée et Moyen-Orient

Arménie	750 000 €	
Biélorussie	250 000 €	
Géorgie	300 000 €	
Yémen	450 000 €	Total : 1 750 000 €

Total global : 10 685 000 €

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org) 6
4 décembre 2007

Source : Projet de programme d'action annuel 2007 du programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »
(Représentation Permanente de la France près l'Union européenne)

Liste des pays concernés par l'instrument de coopération au développement (ICD):

- **Amérique latine** : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
- **Asie** : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, République populaire démocratique de Corée, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viêt Nam
- **Asie centrale** : Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan
- **Moyen Orient** : Iran, Iraq, Oman, Arabie saoudite, Yémen
- **Afrique du Sud**

NB : Les programmes thématiques de l'ICD, tel que le programme « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement », sont complémentaires et subsidiaires des programmes géographiques et peuvent être utilisés à destination d'autres zones géographiques que celles couvertes par l'ICD, à savoir les pays ACP, les PTOM ainsi que les pays relevant de l'IEVP (Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat).

Liste des pays bénéficiaires d'aide publique au développement (APD) établie par le comité d'aide au développement (CAD) - 2005 :

NB : La liste sera réexaminée en 2008.

- **Pays les Moins Avancés (PMA)** : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, République Centrafricaine, Comores, Congo, Djibouti, Erythée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Kiribati, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, Rwanda, Iles Salomon, Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Timor Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zambie (50).
- **Pays à Faible Revenu (PFR)** (RNB par habitant < 825 USD en 2004) : Cameroun, Congo, Corée, Côte d'Ivoire, Ghana, Inde, Kenya, Kirghize, Moldavie, Mongolie, Nicaragua, Nigeria, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tadjikistan, Vietnam, Zimbabwe (18).

Rédacteur : Hélène Migot, Chargée de mission Europe / Asie (h.migot@cites-unies-france.org) 7
4 décembre 2007

Source : *Projet de programme d'action annuel 2007 du programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »*
(Représentation Permanente de la France près l'Union européenne)